



Le Canada, zone dénucléarisée

Le 10 octobre 1985, la Chambre débattait un projet de loi présenté par un député voulant que le Canada soit déclaré zone sans arme nucléaire. Voici le texte de l'intervention de M. Gerry Weiner, alors secrétaire parlementaire du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures. M. Weiner est aujourd'hui ministre d'État à l'Immigration.

« Le 18 mars dernier, la Chambre a débattu le projet de loi C-128, tendant à déclarer le Canada zone sans arme nucléaire. On nous demande aujourd'hui de débattre la question en vue de déclarer le Canada zone dénucléarisée, en interdisant le déploiement, l'essai, la construction et le transport d'armes nucléaires et des équipements connexes au Canada, ainsi que l'exportation de biens et matériaux destinés à la construction et au déploiement d'armes nucléaires. À mon avis, il n'y a aucune différence fondamentale entre une zone sans arme nucléaire et une zone dénucléarisée. C'est pourquoi, même si la position du gouvernement à ce sujet n'a pas changé depuis le 18 mars, c'est une bonne occasion pour nous de revenir sur certains aspects de notre politique relative aux zones sans armes nucléaires ou dénucléarisées.

Le 30 juin 1984, le Canada a retiré les derniers missiles air-air Génie à ogive nucléaire, qui devaient être utilisés en temps de guerre, pour la défense aérienne, par des intercepteurs canadiens Voodoo CF-101. Les activités de défense aérienne seront désormais assurées par des CF-18 qui peuvent obtenir les mêmes résultats en utilisant uniquement des armes conventionnelles. Aucune arme nucléaire n'est installée sur le sol canadien, ce qui n'est pas le cas de huit au moins des 16 membres de l'OTAN. Aucun avion américain muni d'armes nucléaires ne pourrait traverser l'espace aérien canadien et aucun navire de guerre à propulsion nucléaire — certains pourraient être porteurs d'armes nucléaires — ne serait en mesure de se rendre dans un port du Canada sans la permission expresse du gouvernement canadien. S'ils désiraient déployer n'importe quelle autre arme nucléaire sur le territoire canadien, les Américains devraient au préalable consulter notre gouvernement et obtenir sa permission.

Ainsi, même si à certains égards le Canada peut être, en fait, considéré comme une zone dénucléarisée, suite à la mise au rebut du dernier avion des Forces armées canadiennes pouvant être porteur d'armes nucléaires, nous continuons à participer pleinement à l'alliance de défense, l'OTAN, qui a recours à la dissuasion nucléaire. Ainsi, les comparaisons possibles avec la situation d'autres pays qui ne sont pas membres de l'OTAN ne tiennent pas vraiment.

Le Canada fait maintenant partie depuis plus de 36 ans de l'Alliance de l'Atlantique Nord. Nous nous sommes joints à l'Alliance, car nous croyions dans la notion de sécurité collective — un effort concerté, afin de dissuader les agresseurs possibles ou de contrer toute agression au besoin. Cette alliance présentait de nombreux avantages. Cependant, le plus important était alors, et demeure, la force de cette union qui lui permet de résister à toute pression politique et militaire induite de l'extérieur et de réduire les coûts de défense en répartissant le fardeau des armements entre les États membres.

De même, l'OTAN a permis à l'Ouest de parler à l'unisson de questions critiques de sécurité internationale et de poursuivre l'amélioration progressive des relations Est-Ouest de façon cohérente. L'OTAN constitue un forum inestimable pour les pays comme le Canada qui désirent exprimer leur point de vue et exercer une influence constructive et modératrice sur les orientations politiques adoptées par les puissances de l'Ouest dans leurs relations avec le bloc de l'Est.

Le Canada profite de cette sécurité collective et de l'influence que lui donne sa participation à l'OTAN, mais il reconnaît également la nécessité de partager le fardeau de cette sécurité collective. À remarquer que pas un seul pays membre de l'OTAN ne s'est déclaré unilatéralement zone dénucléarisée. Je tiens à préciser que l'Islande ne l'a pas fait, contrairement à ce qu'ont affirmé récemment certains médias. Dans sa résolution de mai dernier, le parlement islandais n'a fait que confirmer sa politique établie tendant à interdire l'implantation d'armes nucléaires sur son

territoire sans son autorisation. Il a également invité son comité des affaires étrangères à étudier la possibilité que l'Islande adhère à une éventuelle zone dénucléarisée dans le nord de l'Europe, qui s'étendrait du Groenland à l'Oural.

Le projet de faire du Canada une zone dénucléarisée pourrait entraîner l'interdiction de mettre à l'essai des missiles de croisière sur notre territoire. La décision du précédent gouvernement d'autoriser les États-Unis à faire l'essai au Canada de missiles de croisière air-sol sans têtes porteuses d'ogives nucléaires était parfaitement compatible avec l'appui de ce gouvernement à la double décision de l'OTAN qui a abouti au déploiement de missiles de croisière terrestres et de missiles Pershing II dans plusieurs pays européens qui sont membres de l'OTAN. Le gouvernement actuel a décidé de laisser les États-Unis poursuivre leur programme d'essais parce qu'il croit que le missile de croisière est un élément essentiel de l'équilibre global des forces de dissuasion et qu'il fait partie de la réponse occidentale à la modernisation, par l'Union soviétique, de ses systèmes d'offensive et de défense nucléaires au cours des années 70. Les Soviétiques ont poursuivi cette modernisation dans les années 80.

Il faut aussi se rappeler que l'OTAN a dû compter sur les armes nucléaires pour contrer la menace que pose la forte prépondérance des forces classiques du Pacte de Varsovie. Il ne serait pas dans l'intérêt de l'OTAN de s'enlever l'option d'un recours possible aux armes nucléaires comme élément de dissuasion si jamais les forces du Pacte de Varsovie envisageaient une attaque contre les pays de l'Ouest. Par ailleurs, il faut noter que l'OTAN respecte la Charte des Nations Unies qui stipule que tous les membres doivent régler leurs différends internationaux par des moyens pacifiques et ne doivent, par quelque force que ce soit, attenter à l'intégrité territoriale ou à l'indépendance politique d'un État.

La proposition interdirait également la construction de toute pièce d'armes nucléaires au Canada. En ce qui concerne la participation canadienne à la production de missiles de croisière américains, le sous-contrat a été accordé à *Litton Systems Canada Limited* par le département de la Défense américain par l'entremise de la